

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

### BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

La BIAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

(En dinars)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2017	PREMIER TRIMESTRE 2016	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2017 AU 31/03/2017	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2016 AU 31/03/2016	31/12/2016
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>212 467 953,713</b>	<b>184 736 984,582</b>	<b>212 467 953,713</b>	<b>184 736 984,582</b>	<b>813 885 442,279</b>
* Intérêts	134 780 025,014	118 160 385,601	134 780 025,014	118 160 385,601	513 580 618,692
* Commissions en produits	39 620 878,059	34 529 278,712	39 620 878,059	34 529 278,712	152 171 369,241
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	38 067 050,640	32 047 320,269	38 067 050,640	32 047 320,269	148 133 454,346
<b>2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>59 445 422,666</b>	<b>53 247 627,968</b>	<b>59 445 422,666</b>	<b>53 247 627,968</b>	<b>220 249 162,957</b>
* Intérêts encourus	59 203 174,319	53 035 264,113	59 203 174,319	53 035 264,113	218 627 093,503
* Commissions encourues	242 248,347	212 363,855	242 248,347	212 363,855	1 622 069,454
* Autres charges					
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>153 022 531,047</b>	<b>131 489 356,614</b>	<b>153 022 531,047</b>	<b>131 489 356,614</b>	<b>593 636 279,322</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>1 988 688,590</b>	<b>1 789 759,594</b>	<b>1 988 688,590</b>	<b>1 789 759,594</b>	<b>7 998 353,386</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>72 673 119,759</b>	<b>66 307 369,948</b>	<b>72 673 119,759</b>	<b>66 307 369,948</b>	<b>297 018 466,115</b>
* Frais de personnel	48 457 984,185	44 290 955,373	48 457 984,185	44 290 955,373	196 914 316,887
* charges générales d'exploitation	16 853 161,667	14 980 118,944	16 853 161,667	14 980 118,944	70 387 660,356
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 731 310 557,592</b>	<b>1 471 578 929,984</b>	<b>1 770 343 922,477</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	1 262 715 450,257	1 085 401 924,224	1 336 485 977,183
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	468 595 107,335	386 177 005,760	433 857 945,294
<b>7- Encours des crédits nets</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 718 178 523,436</b>	<b>6 718 933 686,691</b>	<b>7 678 464 336,118</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 724 201 901,025</b>	<b>8 082 426 967,347</b>	<b>9 078 305 229,114</b>
* Dépôts à vue	-	-	4 172 398 438,361	3 951 652 815,701	4 517 821 148,622
* Dépôts d'épargne	-	-	2 214 700 237,415	1 999 667 893,429	2 179 243 028,005
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>186 450 402,743</b>	<b>120 162 801,407</b>	<b>183 144 801,243</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	117 186 133,603	47 324 635,288	115 055 401,795
* Ressources spéciales	-	-	69 264 269,140	72 838 166,119	68 089 399,448
<b>10- Capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>893 852 151,889</b>	<b>771 306 530,118</b>	<b>893 750 197,757</b>

## **FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2017**

La BIAT a clôturé le premier trimestre 2017 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 153,0MD, en accroissement de 16,4% par rapport à fin mars 2016. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

⇒ Une marge en intérêts de 75,6MD, en augmentation de 16,0% ;

⇒ Une marge sur commissions de 39,4MD, en progression de 14,7% ;

⇒ Des autres revenus de 38,1MD, en augmentation de 18,8%.

⇒ **Des charges opératoires de 72,7MD, marquant une évolution de 9,6% ;**

⇒ **Des encours de dépôts de 8 724,2 MD, en accroissement de 7,9% ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 7 718,2MD, en progression de 14,9%.**

**NB : Il est à préciser que ces indicateurs ne tiennent pas compte de la contribution au fonds de garantie des dépôts, prévue par le décret gouvernemental n° 2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017.**

### **NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2017**

#### **I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.**

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

## **1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2017.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2017 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2017 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2017 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2017 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2017.

## **2. Les règles de prise en compte des charges**

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2017. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2017 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

## **3. Les règles de conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2017. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2017.

## **4. Présentation des Indicateurs Trimestriels**

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier trimestre 2017, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du

18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2016 que celles relatives à l'année 2017.

## **II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES**

### **1. Les produits d'exploitation bancaire**

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2017 à 212 468 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

### **2. Les charges d'exploitation bancaire**

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 59 445 mD au titre du premier trimestre.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

### **3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement**

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

#### **4. Les encours des crédits**

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

#### **5. Les encours des dépôts**

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

#### **6. Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

#### **7. Capitaux propres**

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2016, les capitaux propres au 31/12/2016 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2016 et du premier trimestre 2017 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.